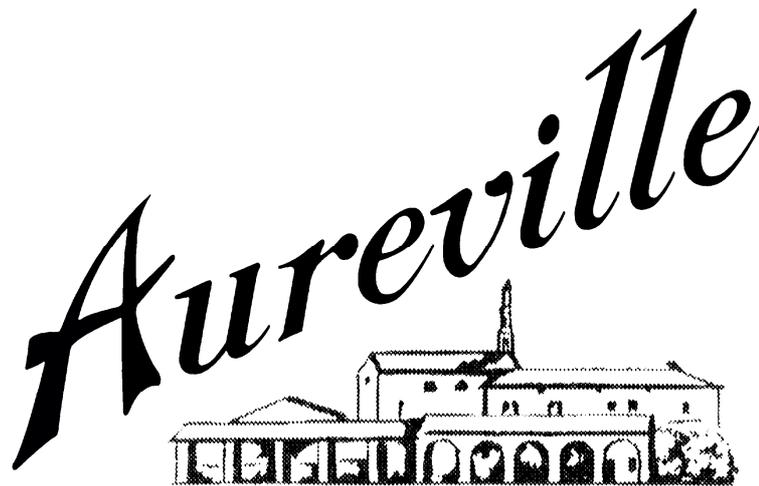


<p>Mairie d'Aureville 4 place du Village 31 320 AUREVILLE</p>	<p>Téléphone : 05 61 76 30 29 Fax : 05 61 76 41 36 Email : mairie.aureville@wanadoo.fr</p>
---	---

Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



Mairie

Mardi 27 février 2018

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE

Sujets avec débat

Point sur le dossier du lotissement « le clos du Cossignol »

Achat du château

SDEHG - Traitement des petits travaux urgents

CONVENTION de Collaborateur occasionnel, BENEVOLE

Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire

Mise en place d'une participation à la couverture de prévoyance individuelle.

SUJETS SANS DEBAT

Vie Communale

Commission Finances

Commission URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX

Commission ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

CCAS

communication

Vie INTERCommunale

SICOVAL

QUESTIONS DIVERSES

Réunion du Conseil Municipal du 27 février 2018

CM 2018-02

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

BUFF Florence
GILLES André
CASSAN Christine
CAMUS Gabriel
SALEIL Georges
BACCHIN Patrice
RIOCROS Jean-Pierre
ESPIC Xavier

Absents excusés

PIQUET Marcelle
TARROUX Francis
MOUMIN Jean-Marc
SOLEIL Philippe
LANDREA Benoît
PAGANI-CABANNE Florence
MANENT Corinne

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du 30 janvier 2018.**
 - **Sujets avec débats**
 1. Avancement du dossier du lotissement le « Clos du Cossignol »
 2. Modalité d'application de la participation à la protection sociale complémentaire.
- **Vie Communale**
 - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
 - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 27 février 2018 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 08 / Pouvoir : 0 / Votants : 08

Le compte rendu de la réunion du 31 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur RIOCROS Jean-Pierre a été désigné secrétaire de séance.

SUJETS AVEC DÉBAT

POINT SUR LE DOSSIER DU LOTISSEMENT « LE CLOS DU COSSIGNOL »

Une promesse de vente a été signée le 13 février 2018 chez Maître SALES, notaire à Castanet – Tolosan qui engage le lotisseur à acheter le terrain d'ici fin novembre 2018.

Le 15 février 2018, une réunion avec les techniciens du Sicoval a été organisée pour finaliser le Permis d'Aménager qui devrait donc être déposé à la fin du mois de mars 2018.

ACHAT DU CHÂTEAU

Monsieur SACAREAU doit organiser une rencontre avec les indivis Lafforgue pour reparler du projet d'achat du château..

SDEHG - TRAITEMENT DES PETITS TRAVAUX URGENTS

CM-02-2018 – 04/01

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits

travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale**.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € ;
- Charge Monsieur le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune ;
 - d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Nombre de suffrages exprimés : 08
Pour : 08
Contre : 0
Abstention : 0

CONVENTION DE COLLABORATEUR OCCASIONNEL, BENEVOLE

CM-02-2018 – 05/02

Le Maire informe son Conseil Municipal que pour assurer des petits travaux d'entretien il envisage de faire appel, notamment, à un bénévole afin d'assurer les missions suivantes :

- Petits travaux d'entretien communaux ;

Cette intervention serait programmée au cours du 1^{er} semestre 2018.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Nombre de suffrages exprimés : 08
Pour : 08
Contre : 0
Abstention : 0

**MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE
COMPLÉMENTAIRE****CM-02-2018 – 06/03***Annule et remplace la délibération du 7 novembre 2017*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 14 février 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} mars 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de protection sociale complémentaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle avec une somme plancher de 6 € sans pouvoir être supérieure à 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une protection sociale complémentaire labellisée,

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Nombre de suffrages exprimés : 08**Pour : 08****Contre : 0****Abstention : 0****MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION À LA COUVERTURE DE PRÉVOYANCE
INDIVIDUELLE.****CM-02-2018 – 07/04**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la couverture de prévoyance de leurs agents ;

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 14 février 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} mars 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle avec une somme plancher de 6 € sans pouvoir être supérieure à 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

Nombre de suffrages exprimés : 08**Pour : 08****Contre : 0****Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

SUJETS SANS DEBAT

VIE COMMUNALE

COMMISSION FINANCES

- Réunion de la commission « Finances », le mardi 6 mars 2018 à 20h30
- Réunion de travail du Conseil Municipal sur le Budget, le mercredi 21 mars 2018 à 20h30

COMMISSION URBANISATION/VOIRIE/TRAVAUX

Travaux

- Les portes des puits ont été changées. Il manque la peinture sur la plaque de la poignée de la fontaine. Xavier ESPIC se charge de récupérer la peinture.
- Jeux sur la place : RDV lundi 5 mars 2018 avec BP Urbain pour finaliser la commande.

Lotissement « les Hauts de Bichard »

Concernant l'aménagement des trottoirs sur le chemin de Goyrans au droit de l'accès au lotissement, il a été décidé d'attendre la fin des travaux de voirie et de la plupart des constructions des maisons, avant de prendre une décision.

Rénovation de la statue de la vierge sur la place du village

Madame Christine CASSAN se charge d'organiser ce chantier avec Madame SALEIL

COMMISSION ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

École SIEMCA

- Problèmes de garderie signalés par les délégués de parents d'élèves.
- Organisation de la semaine scolaire.
 - Renouvellement pour 3 ans du PEDT avant le mois de juin 2018 pour obtenir le fonds d'aide.
- La commune de Clermont le Fort propose de réfléchir aux rythmes scolaires. La décision est définitivement prise pour la rentrée 2018 mais on peut l'envisager pour la rentrée 2019.

Réunion du Comité de Pilotage du PEDT le 19 mars 2018 à 20h30 à Aureville.

BASC

Toujours des sorties organisées : Beach volley et patinoire.

Associations

Campestral

Prochaine réunion le 7 mars 2018 à 20h30

CCAS

Réunion pour le vote du budget à prévoir.

COMMUNICATION

Distribution d'une « Brèves » très bientôt

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

A l'ordre du jour du prochain Conseil de Communauté :

- **Midinnov 2018 : 3 lauréats du territoire récompensés**

Le 1^{er} février, Diagora a accueilli la 11e édition de Midinnov : « les rencontres pour innover en Occitanie ». Lors de cette cérémonie, organisée par l'Agence régionale de l'économie et de l'innovation en Occitanie et ses partenaires, 10 start-up ont reçu les trophées Inn'Ovations 2018.

Parmi ces dix lauréats, trois sont situés sur le territoire du Sicoval !

DONECLE : La startup Donecle a remporté le **Grand Prix des Inn'Ovations 2018** - Le meilleur projet toutes catégories confondues.

SIMSOFT-INDUSTRY : Simsoft Industry a reçu le **prix Produit ou service du futur de l'année** - Entreprise ayant développé une innovation, technologique ou non, de rupture ou en émergence.

WAVES'N'SEE : **WAVES'N SEE** a décroché le **Trophée de la mer et du littoral** - Entreprise ayant développé une innovation, technologique ou non, en rapport avec les activités économiques maritimes et/ou du littoral.

- La contribution du Sicoval au **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** qui est en cours d'élaboration.

La loi NOTRe - à l'occasion de la mise en place des *nouvelles Régions* (en 2016) - crée l'obligation pour ces nouvelles régions de produire un nouveau schéma de planification, dénommé **SRADDET** (ou **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**) qui fusionnera plusieurs documents sectoriels ou schémas existants (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire dit SRADDT, Plan Déchet, Schéma régional inter modalité, SRCE (Le **schéma régional de cohérence écologique**) et SRCAE (le **Schéma régional climat air énergie**)).

Le SRADDET va remplacer les anciens *Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire* (ou *SRADDT*), en précisant comme eux, les orientations fondamentales et horizons temporels du développement durable d'un territoire régional et ses principes d'aménagement, mais avec un contenu élargi.

- **PROJET DE DÉLIBÉRATIONS :**

- **Création d'une halte répit à Escalquens**

Le Sicoval propose un projet de création d'une structure permettant d'apporter du répit aux aidants du territoire.

Le financement :

Le montant global des dépenses pour une année pleine s'élève à 20 000 € environ.

Pour information le financement se répartirait en 2018, en année pleine comme suit :

– le Conseil départemental participerait à hauteur de 1/4

– La participation des usagers, selon le tarif voté, à hauteur de 1/4 (basé sur une estimation d'une moyenne de 10 personnes accueillies, en année pleine)

– La collectivité territoriale à hauteur de la moitié. Sur cette dernière part, la moitié porte sur la mise à disposition non remplacée d'un agent d'une autre direction, à hauteur de 7 heures hebdomadaires et ne constitue pas par conséquent un développement.

Les objectifs du projet :

- Soulager les aidants
- Offrir un moment convivial aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
 - **Débat d'orientation budgétaire 2018**

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) baisse d'environ 4 000 € en 2018 pour Aureville (voir annexe)

QUESTIONS DIVERSES

Formation babysitting

La commune d'Aureville ne participera pas au stage de « baby-sitting » que le Sicoval envisageait d'organiser à Lacroix-Falgarde. En effet, nous n'avons reçu aucune inscription de jeune Aureillois.

Réunion « spot-covoiturage »

Tisséo-collectivités, en partenariat avec Toulouse Métropole, le Sicoval, le Muretain Agglo et le SITPRT a aménagé 44 spots de covoiturage. Ces arrêts-minute, points de prise ou de dépose de passagers-covoitureurs, sont implantés à proximité d'un arrêt de transport en commun.

Une réunion de réflexion est organisée à Aureville, le 12 mars 2018 dans le but d'implanter des spots sur les axes à haut flux de trafic, comme la RD24 par exemple et dans les centres de village, si possible. Il y aura environ 10 communes représentées. Dans un premier temps, il s'agit de trouver des emplacements.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire, lève la séance à 23h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal **le mardi 27 mars 2018** à 20h30.

CM-02-2018 – 04/01 : SDEHG - Traitement des petits travaux urgents

CM-02-2018 – 05/02 : Convention de Collaborateur occasionnel, BENEVOLE

CM-02-2018 – 06/03 Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire

CM-02-2018 – 07/04 Mise en place d'une participation à la couverture de prévoyance individuelle

1. BACCHIN Patrice	
2. BUFF Florence	
3. CAMUS Gabriel	
4. CASSAN Christine	
5. ESPIC Xavier	
6. GILLES André	
7. LANDREA Benoît	Absent
8. MANENT Corinne	Absente
9. MOUMIN Jean-Marc	Absent
10. PAGANI-CABANNE Florence	Absente
11. PIQUET Marcelle	Absente
12. RIOCROS Jean-Pierre	
13. SALEIL Georges	
14. SOLEIL Philippe	Absent
15. TARROUX Francis	Absent